

COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-063943-241

DATE : Le 7 juillet 2025

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me PATRICK GOSSELIN
REGISTRAIRE**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

SPIRITUEUX SPIRITUELS INC.
Faillie

et

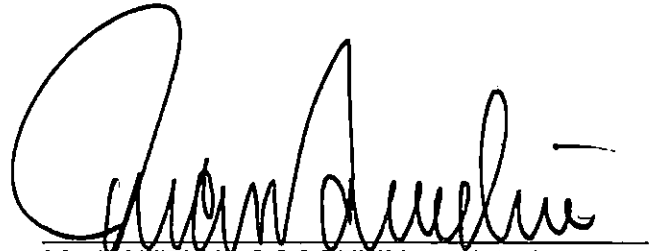
FTI CONSULTING CANADA INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de FTI CONSULTING CANADA INC., syndic des biens de SPIRITUEUX SPIRITUELS INC., faillie;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

PAR CES MOTIFS :

- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la faillie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Gosse', written over a horizontal line.

Me PATRICK GOSSELIN, registraire

/jc